

Dijon, 1^{er} décembre 1898.

Bon bon cher ami,

je n'ai plus qu'une dernière
minute ce soir pour vous adresser à
la hâte mes cordiales félicitations
à l'occasion de votre nomination à
la chaire de droit civil, que les
familles juridiques m'apprennent à
l'instant.

La chose était si peu attendue
et tellement imposée que j'aurais à
peine songé à vous en parler si je
ne tenais à vous dire cependant
combien j'en suis heureux et pour vous de

cette situation définitive qui vous est
claire à tant de titres - et pour
le droit civil de vos amis
reconnus bien qu'un peu par force
et contre votre qu'on peut-être.

Merci de votre mot de l'autre
jour à la suite de votre entretien
avec M. Daguin & prends note du
résultat acquis.

Les dernières nouvelles des
Deslanches ou plutôt de Madame
Deslanches (ou le en cause à l'époque
actuelle) sont aussi bonnes que possible.
J'espère que la quelle de ill'noir,
qui les menaçait en ce, ne se
transformerait en espoir définitif.

L'entourage de M. Barul
Rougé paraît tout-à-fait recouru

sur son avenir. On voit, en du moins,
l'on dit que, moyennant quelques
mois de repos, il aura recouvré sa
plume et signera carte.

À la maison, tout va bien.

Veuillez présenter mes hommages
respectueux à Madame Galvilles,
et agréer toute mon amitié.

F. Geny

73

98



Monsieur R. Laflèche

Professeur à l'Université

10 bis. rue du Pré-aux-clers.

Paris.

